

# SOCIAL NEWS

Bonjour à tou.te.s !

Voici le numéro 4 de votre SOCIAL NEWS !

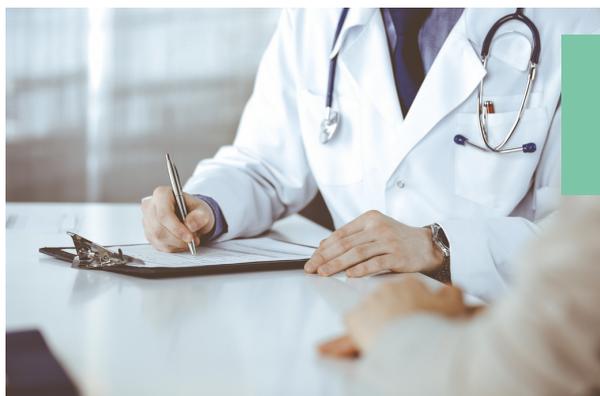
Vous êtes saturé(e)s d'informations ? Nous les trions pour vous être utiles immédiatement !

Au sommaire : report des visites médicales, RGPD, formation professionnelle, CCNIC : textes étendus et webinaire sur le plan de relance.

Bonne lecture !

Hubert BOCQUELET

Délégué Général FEDALIM FNCG SYFAB



## REPORT DES VISITES MÉDICALES

Un **décret du 22 janvier 2021** a dans un premier temps permis le report de visites et examens médicaux dont l'échéance intervenait jusqu'au 16

avril 2021 (cf. **Flash 17/2021**). L'**ordonnance n° 2021-135 du 10 février 2021** autorise désormais un report de ces rendez-vous qui doivent être réalisées jusqu'au 2 août 2021.



## RGPD : ACCOMPAGNEMENT DE LA CNIL

Le RGPD est toujours d'actualité ! Vous devez au sein de votre entreprise avoir désigné un responsable du

traitement, voire un DPO. Des enquêtes ont récemment montré que ces derniers étaient démunis face à leur mission. La CNIL assure un accompagnement des entreprises et a pour cela publié une **Charte** qui définit les conditions dans lesquelles une entreprise peut bénéficier d'un accompagnement individualisé.

**Pour rappel**, le délai raisonnable pour mettre en conformité les sites web et applications mobiles aux nouvelles règles en matière de cookies devra être fait avant le 31 mars 2021.



## FORMATION PROFESSIONNELLE : RÈGLES DE PRISE EN CHARGE OCAPIAT

Les **règles de prise en charge des formations** de vos salariés ont été mises en ligne suite au CA d'OCAPIAT du 9 décembre 2020 (cf. Flash 19/2021).

Vous trouverez le tableau également en pièce jointe. N'hésitez pas à contacter votre interlocuteur OCAPIAT pour tout renseignement.



## CCN IC : TEXTES ÉTENDUS

Après les accords CPPNI et le protocole de fonctionnement temporaire de la CPPNI (JO du 30 décembre 2020), l'accord salaires de février 2020 est enfin étendu (JO du 11 février), « *sous réserve du respect de l'obligation de prendre en compte lors de la négociation sur les*

*classifications l'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de mixité des emplois. En cas de constat d'un écart moyen de rémunération, la branche devra faire de sa réduction une priorité conformément aux articles L. 2241-15 et L.2241-17 du code du travail.* »

Seuls les accords et avenants du 16 décembre 2020 sont désormais en attente d'extension.



En partenariat avec :  
**acsio**  
conseil

Inscrivez-vous maintenant →

## WEBINAIRE : PLAN DE RELANCE

Vous avez tous entendu parler des aides aux entreprises dans le cadre du Plan de Relance !

Les terminologies se multiplient... AAP Résilience, AAP des Territoires, Industrie du Futur, Décarbonation...

Notre partenaire ACSIO Conseil vous explique tout le 09/03/2021 de 9h00 à 10h00 en visioconférence.

Ce webinar est réservé en priorité aux adhérents de FEDALIM, de la FNCG et du SYFAB. Si vous souhaitez y participer, merci d'envoyer un mail à [communication@66laboetie.fr](mailto:communication@66laboetie.fr).

Contact : Christelle FAUJOUR  
[c.faujour@66laboetie.fr](mailto:c.faujour@66laboetie.fr)